

HONORAIRES D'AGENCE 2022

BAREME D'HONORAIRES VENTES

Jusqu'à 150 000 €	8 000 € TTC
Prix de vente de 150 001 € à 600 000 €	6 % TTC
Au-delà de 601 000 €	5 % TTC

À la charge du vendeur, sauf convention contraire – Estimations gratuites (pas d'honoraires de rédaction d'actes).

BARÈME D'HONORAIRES LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 :
« (...) le montant de toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 loi 89... décret n° 2014-890 du 1er août 2014) ».

APPARTEMENT OU MAISON

Visite - constitution du dossier - rédaction du bail	10 € TTC / m ²
Etat des lieux	3 € TTC / m ²

PARKING OU BOX

Locataire et Bailleur : 1 mois de loyer charges comprises